École maternelle de l'Olivier 4 rue du 8 mai 1945 31140 PECHBONNIEU 05 61 09 81 38 ce.0311675C@ac-toulouse.fr

Procès verbal du conseil d'école 1 du jeudi 14 novembre 2024

Nom	Statut	Présent	Excusé
Mme LABHAR Muriel	Enseignante	Х	
Mme PASQUET Lauriane	Enseignante	Х	
Mme PERROTIN Roxane	Enseignante	Х	
Mme ESCOUBET Béatrice	Enseignante	Х	
Mme POUSSOU Nathalie	Enseignante	Х	
Mme XETXU Marie	Enseignante	Х	
Mme MARCOT Florence	Enseignante		Χ
Mme DANIEL Amélie	Directrice école	X	
Mme VERGNES Marie	ATSEM	Х	
Mme DADOUN Guilaine	ATSEM	Х	
Mme PICHEREAU Isabelle	Directrice ALAE		Χ
Mr SUDRIES Christian	Élu aux écoles	Х	
Mme HAUSTANT Jennyfer	titulaire représentant de parents d'élèves	Х	
Mme FOISSAC Nathalie	titulaire représentant de parents d'élèves		Χ
Mme CHERGUI Mélanie	titulaire représentant de parents d'élèves	Х	
Mme GLINEUR Amélie	titulaire représentant de parents d'élèves	Х	
Mme COUTELAS Eleonor	titulaire représentant de parents d'élèves	Х	
Mme ALIGHARDASHI Soumaya	titulaire représentant de parents d'élèves	Х	
Mme BAILLO Anaïs	titulaire représentant de parents d'élèves		Χ
Mme CABEAU Laetitia	suppléant représentant de parents d'élèves		Χ
Mme JARRIGE Audrey	suppléant représentant de parents d'élèves	Х	
Mme TEZZON Sarah	suppléant représentant de parents d'élèves		Χ
Mme BODARD Amandine	suppléant représentant de parents d'élèves		Χ
Mme CABELLO Nathalie	suppléant représentant de parents d'élèves		Χ
Mr DIAWO Boubacar	suppléant représentant de parents d'élèves		Χ
Mr CAUJOLLE Yohann	suppléant représentant de parents d'élèves		Χ
Mme MARROU Valérie	IEN de circonscription		Χ

La séance commence à 18h00.

1) Présentation des nouveaux membres du conseil d'école, résultats des élections de représentants de parents d'élèves

- Élections des représentants de parents d'élèves :

La participation des parents d'élèves aux élections a été très importante, de 71,93% cette année, contre 71,51% l'année précédente. Tous les postes de titulaires et de suppléants ont été pourvus, soit 7 titulaires et 7 suppléants.

Le vote s'est fait uniquement par correspondance, comme prévu par le vote au conseil d'école 3 de l'année précédente.

L'équipe enseignante propose de renouveler le vote uniquement par correspondance l'année suivante pour les élections 2025. Cette proposition est soumise au vote des membres du conseil. Elle est validée à l'unanimité.

Toutefois, des applications de vote électronique se font connaître. Les représentants de parents d'élèves se renseignent. Si le vote électronique pouvait être proposé pour le vote, sa modalité sera revotée lors d'un futur conseil d'école.

Les nouveaux membres du conseil d'école sont :

Mme HAUSTANT Jennyfer	titulaire
Mme FOISSAC Nathalie	titulaire
Mme CHERGUI Mélanie	titulaire
Mme GLINEUR Amélie	titulaire
Mme COUTELAS Eleonor	titulaire
Mme ALIGHARDASHI Soumaya	titulaire
Mme BAILLO Anaïs	titulaire
Mme CABEAU Laetitia	suppléant
Mme JARRIGE Audrey	suppléant
Mme TEZZON Sarah	suppléant
Mme BODARD Amandine	suppléant
Mme CABELLO Nathalie	suppléant
Mr DIAWO Boubacar	suppléant
Mr CAUJOLLE Yohann	suppléant

- Personnel de l'école :

Les enseignantes arrivant sur l'école sont : Roxane PERROTIN, classe 7 de PS/GS

Florence MARCOT, classe 5 de MS, qui a un poste de titulaire remplaçante et pourrait probablement être rappelée en cours d'année. Le poste serait alors repris par un autre enseignant.

2) Effectifs, admissions, radiations et organisation des classes

Actuellement, l'école accueille 184 élèves dans l'école :

63 PS

60 MS

61 GS

Soit une moyenne de 26,3 élèves sur les 7 classes. Il est précisé que la numérotation des classes de la nouvelle école réalisée par les constructeurs a été de 1 à 8, or la salle 4 n'est pas utilisée comme une salle de classe. Il y a donc bel et bien toujours 7 classes et non pas 8.

Cette année, au vu des effectifs, le conseil des maîtres a fait le choix pédagogique d'homogénéiser le nombre d'élèves par classe, afin de ne pas avoir des classes de 24 élèves de GS et des classes de 29/30 PS/MS dans les autres classes comme cela a été le cas l'an dernier.

La répartition dans les classes est la suivante :

classe 1 : Mme LABHAR/ Mme PASQUET (PS/GS): 26 élèves (11 PS / 15 GS)

classe 2 : Mme XETXU (PS/GS) : 26 élèves (11 PS / 15 GS)

classe 3 : Mme DANIEL (PS/GS) : 27 élèves (12 PS/15 GS)

classe 5 : Mme MARCOT (MS) : 25 élèves

classe 6 : Mme POUSSOU (PS/MS) : 27 élèves (9 PS/18 MS) classe 7 : Mme PERROTIN (PS/GS) : 26 élèves (10 PS/16 GS)

classe 8 : Mme ESCOUBET (PS/MS) : 27 élèves (10 PS/17 MS)

Radiations: aucune

Nouvelles inscriptions : 1 PS en décembre (qui sera en classe 7)

3) Règlement intérieur : modifications et vote

Le règlement intérieur 2024-2025 est établi à partir du règlement type départemental. Il sera mis en application au lendemain du conseil d'école et distribué aux familles.

La charte de la laïcité et une information aux familles sur les bons réflexes à adopter en cas d'incident majeur sont annexées au règlement.

Il est rappelé que le règlement type départemental tient lieu de document référent, et que tout détail concernant la réglementation des écoles maternelles et élémentaires publiques de Haute-Garonne est établi dans ce document. Ce fait est précisé dans le règlement intérieur.

Cette année le conseil des maîtres souhaite rendre le règlement intérieur plus lisible, et donc aussi plus court. Nous proposons donc la suppression de certains paragraphes qui paraissaient moins utiles et qui apparaissent dans le règlement type départemental comme les conditions d'inscription par exemple. La version avec les modifications proposées a été envoyée en amont par mail aux membres invités au conseil d'école pour lecture préalable.

Il est voté et approuvé à l'unanimité.

Le règlement intérieur 2024/2025 tient donc dorénavant sur une seule page recto verso.

La liste des représentants de parents d'élèves élus cette année est aussi mise à jour sur le nouveau règlement.

De plus, un point est clarifié concernant un élément sanitaire, à savoir l'interdiction de bonbons à l'école

4) Sécurité (exercices incendie, PPMS, plan Vigipirate)

- exercices de sécurité :

Un exercice de sécurité incendie s'est déroulé le 29/09/2024. Il s'est déroulé correctement en 2 minutes 17, les élèves présents dans l'école et le personnel ont évacué avec la présence du DST Mr Barros et Mr Sudries. Cet exercice est fait en commun avec l'élémentaire.

Les élèves de la maternelle ont évacué entièrement en passant par le hall principal, et en utilisant la sortie côté médiathèque. Afin de ne pas saturer le passage, nous avons été jusqu'au gymnase puis nous sommes revenus dans l'école par le même accès.

Cependant, l'équipe enseignante ne possède pas encore de clef pour cette porte, qui n'est pas la même que les autres...

Un second exercice similaire se déroulera dans l'année en s'adaptant aux lieux, avec notamment peut être d'autres sorties possibles côté cour/cantine.

- exercice PPMS intrusion:

L'écriture et les modifications du PPMS intrusion reviennent dorénavant à la mairie de la ville, et ce sont les directeurs d'école qui organisent les exercices et font remonter les difficultés éventuelles rencontrées pour amélioration du PPMS intrusion

L'objectif principal de cet exercice était de s'entraîner, de développer des réflexes de mise à l'abri (comme fermer les portes à clefs, fermer les volets roulants, garder le silence, simuler pour chaque enseignante un appel à la police...).

Une alarme spécifique est bien installée dans les locaux de la nouvelle école.

La personne au rectorat HÉLENE SEGA, conseillère de Prévention Départementale et Chargée de Mission PPMS a été contactée par l'école et interviendra sous peu pour accompagner les directeurs dans la mise en place d'un nouveau protocole intrusion adapté aux nouveaux locaux.

Dans l'année, un exercice PPMS risques majeurs sera aussi réalisé.

- <u>Plan Vigipirate</u> : le plan Vigipirate « Sécurité renforcée - risque attentat » est toujours à Urgence ATTENTAT.

Il implique notamment d'éviter les attroupements, limiter les entrées et sorties en dehors des heures d'ouvertures, mettre en place le PPMS intrusion, et une extrême vigilance de la part du personnel de l'école.

5) Point travaux nouvelle école (maternelle)

- Sécurisation aux abords de l'école : en réflexion pour condamner l'accès aux véhicules sur le parvis
- cour de récréation (poussière) : deux nettoyages en profondeur ont été effectués.
- Les casiers porte-manteau de la maternelle ont été installés, au nombre de 16 cases (à partager). Un petit souci de hauteur a été relevé. Ils vont être réhaussés.
- L'intérieur des placards ont commencé à être installés, l'aménagement intérieur va être complété.
- les lavabos des classes ainsi que les meubles de rangement en bois (casiers) ont été installés durant les vacances.
- les éviers des salles de maîtres et des ateliers vont être installés prochainement.
- destruction de l'ancienne école : les intérieurs ont été vidés, ils commencent par la toiture. On reste sur une date initiale de janvier prochain pour la cour maternelle (sauf impondérables).
- plantation des arbres dans la cour élémentaire (reportée) mais bloquerait une partie de la cour pendant 3 jours.
- des filtres occultants ont été posés dans l'ensemble des vitres dans les dortoirs (double couche).
- les étagères dans les ateliers et salles de stockage vont être installées par le personnel technique de la mairie (priorité au stockage salle motricité).
- vidéoprojecteur : pas de réponse pour le moment.

6)- Actions pédagogiques et manifestations école

- En lien avec les résultats des évaluations nationales de CP :

Une réunion aura eu le 15/11/2024 entre les enseignantes de CP, CE1 et les enseignantes de la maternelle afin de faire un point sur les résultats des évaluations nationales passées en CP et CE1.

L'objectif principal est de savoir quelles sont les items les mieux réussies et les moins réussies afin d'adapter en amont nos apprentissages en maternelle. En français, un travail particulier a été fait en maternelle plus en amont sur la

connaissance des lettres et de leur son, en mathématiques nous avons travaillé

davantage les résolutions de problèmes ainsi que les placements de nombre sur ligne graduée, qui avaient été les items les moins bien réussis l'an dernier.

- <u>-Les parcours de motricité</u> ont été mis en place par les enseignantes et les ATSEM les mardis et les jeudis à la nouvelle salle de motricité.
- <u>-Les interventions en musique</u> ont été « mis en pause » pour l'instant. Il y aura un changement d'intervenant musique, et la mairie confirme qu'une nouvelle personne interviendra dans l'année une fois le contrat réalisé. En attendant nous travaillons autour dans thème dans les classes.
- -<u>Des séances d'animation à la médiathèque</u> pour toutes les classes sont proposées les vendredis (lectures/jeux de société/visite libre) à partir de la rentrée scolaire et au choix des classes sur inscription.
- -<u>L'évènement « Mieux vaut en lire »</u>, proposé par la communauté des communes est renouvelé cette année et propose un temps d'atelier pour les élèves de grande section, la semaine du 11 novembre, pour l'ensemble des élèves de GS, avec une intervenante sur 3 temps cette année :

L'auteur **Joanna Wiejak** qui a animé un temps à partir de son album « Trompette + moi », avec une séance autour des animaux et des formes géométriques.

<u>- Le projet "vélo"</u> sera reconduit cette année. Des séances (trottinette ou draisienne pour les PS et vélo sans "petites roues" pour les MS et les GS) débuteront à partir du mois de mars (au retour des vacances d'hiver), à la suite desquelles sera organisée une sortie à la forêt de Buzet pour les GS, et aux abords de l'école pour les MS.

Les parents accompagnants agréés sont obligatoires pour organiser cette sortie. Des sessions de formation auront lieu dans l'année, les parents seront informés par mail afin qu'ils puissent s'y inscrire pour pouvoir accompagner à la sortie vélo. La sortie vélo des GS aura lieu le vendredi 6 juin (à confirmer).

<u>-Les temps de récréation</u> ont été scindés en deux afin d'alléger les effectifs. Les 4 classes de ps/gs sortent de 10h00 à 10h30 et les 3 classes de PS/MS et MS sortent de 10h30 à 11h. Les après-midis toutes les classes sortent en même temps car le temps est trop court pour deux récréations distinctes.

Lors de l'utilisation future de la cour maternelle le fonctionnement sera susceptible d'évoluer.

-Accompagnement des élèves en situation de handicap :

Cette année, 4 élèves sont notifiés en situation de handicap par la MDPH, 2 élèves de PS et 2 de GS et 2 élèves sont en attente de notification. Il y a 2

accompagnantes AESH dans l'école, pour l'instant ces temps d'accompagnements sont insuffisants et le PIAL (pôle gestionnaire des AESH) en a été avisé. Pour un élève, une convention avec une ergothérapeute libérale a été passée avec l'éducation nationale afin qu'elle puisse intervenir au sein de l'école avec cet élève.

Manifestations école / sorties

- Une sortie scolaire pour l'ensemble des élèves est prévue au mois de juin, encore en ré (dates à préciser)
- <u>-Musée à Toulouse</u> pour une exposition : selon les moyens financiers de la coopérative
- <u>-Spectacle de fin d'année</u>: Un spectacle avant les vacances de fin d'année est traditionnellement offert par la coopérative scolaire aux élèves. Il aura lieu le vendredi 20 décembre (matin) sur deux représentations. Il s'agit d'un spectacle de magie « Soyeux Noël » par Alain Mies, qui même magie, théâtre et conte (dépense de 1150 euros).
- -La visite du père Noël se fera le vendredi 20 décembre avec un livre (par lire demain) et un bonnet offert à chaque enfant, par la mairie. Les albums sont choisis par les enseignantes.
- <u>-Spectacle de chants de fin d'année</u>: l'équipe enseignante souhaite maintenir le spectacle de chorale comme l'an dernier malgré l'arrivée plus tardive de l'intervenante. Les chants auront pour thème les animaux de l'histoire de La petite poule rousse de Sohlal sur laquelle les élèves vont travailler.

Protocole PHARE

Le protocole PHARE (prévention du HARcèlement à l'école) est un protocole mis en place dans l'ensemble des écoles du territoire français, afin de lutter contre le harcèlement à l'école. Il concerne davantage l'école élémentaire que la maternelle, cependant il prévoit différentes actions/mesures, notamment une équipe ressource au sein de la circonscription, une équipe « programme » qui organise 10 heures d'apprentissage annuels pour les élèves du CP à la terminale, une plateforme digitale, pou<u>r le</u>s élèves et les directeurs d'école, ainsi que d'un protocole national de traitement des situations.

7) Actions de l'association de parents d'élèves

Renouvellement des actions habituelles : madeleine bijou (249 boites) Un loto possible remplacerait éventuellement le vide armoire Organisation de la kermesse avec tombola Un chèque de 2850 euros est remis à l'école maternelle, qui remet en perspective les possibilités de projet dans l'année.

10) Bilan de la coopérative scolaire

Les comptes de l'année scolaire 2023/2024 ont été clôturés par Mme Escoubet.

Ils ont été validés par l'OCCE.

Nous avons commencé l'année avec 3 719 euros.

7 085 euros dépensés sur l'année.

7 607 euros de bénéfices sur l'année.

Les rentes prévues sont les bénéfices des photos de classe, le don mairie, le don de l'association de parents d'élèves, les dons des parents suite à l'appel au don.

La coopérative scolaire peine à financer plusieurs projets, c'est pourquoi des actions seront aussi menées par l'école, comme l'opération sapins, afin de compléter les dons de parents et de l'association de parents d'élèves.

La séance est levée à 19h52.